



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Lancement d'une nouvelle action « Point rouge » modulable

« Pas ça là... mais là »

C'est sous ce label que la Direction de la sécurité et des infrastructures lance une nouvelle action « Point rouge » en ville de Neuchâtel. Après avoir expérimenté cette action dans le secteur de la Rotonde, nous avons décidé de la compléter et d'en faire une action itinérante. Jusqu'à ce jour, seules des affiches servaient de support à cette action de sensibilisation et de prévention. Dès maintenant, la signalétique a été complétée et double ainsi la surface visuelle. De nouveaux supports répondent ainsi au slogan soulevé par l'affiche.

Nous voulons ainsi être présents là où se produisent les désagréments engendrés par la présence de déchets en ville de Neuchâtel. Par cette action, nous voulons rappeler l'essentiel de la problématique qui peut se résoudre simplement, si chacun déposait ses déchets là où il le faut.

Cette action est menée par la Direction de la Sécurité et des Infrastructures qui comprend la Voirie et le Corps de police, en partenariat avec les commerçants représentés par le CID.

Nous voulons donner un message clair et appuyer celui-ci par une présence policière renforcée. Nous allons également suivre l'évolution de la situation en tenant compte de nos observations, ainsi que de celles des commerçants, des habitants et bien entendu du personnel de la Voirie.

Lorsque nous constaterons que l'action porte ses fruits, nous déplacerons celle-ci dans un nouveau secteur. Il peut s'agir des rives du lac durant l'été et du centre-ville à nouveau en fin d'année.

Renforcer le bien être et combattre l'insécurité subjective

Tel est l'objectif final de l'action en question. Les déchets, les bouteilles cassées que l'on trouve le matin dans la rue contribuent à une insatisfaction des résidents et également des passants. Cette situation ternit l'image de la ville et conforte le sentiment subjectif d'insécurité. Il est tout à fait naturel que plusieurs personnes se retrouvent, mais trop souvent les traces laissées par celles-ci contribuent à limiter le stade de tolérance des voisins et des acteurs de la vie diurne de notre ville.

Nous avons opté pour un message simple, qui doit être accessible et compris par tous. Nous ne disons pas seulement ce qu'il ne faut pas faire, mais également ce qui doit être fait et où cela doit être fait. Par cette action, nous touchons bien entendu le comportement des gens et créons ainsi une réflexion qui porte sur l'attitude dans notre ville pour le bien être de tous.

Neuchâtel, le 21 mars 2011

Direction de la sécurité et des infrastructures

Renseignements complémentaires: Jean-Louis Francey, commandant, tél 032 722.22.22,
Courriel : Jean-Louis.francey@ne.ch
Pascal Sandoz, conseiller communal, tél. 032 717.72.00